

Ruhengeri le 20 Octobre 1943

RUHENERI  
22529

A Messieurs les Colons du Territoire de  
Ruhengeri

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir vous mettre en relation avec un commerçant Européen pour la fourniture des vivres pour votre personnel domestique exclusive ment.

Vous voudrez bien faire votre demande par écrit et de spécifier la quantité que vous désirez chaque semaine. Vous nous remettrez copie de votre lettre pour contrôle.

Nous vous prions de compter au plus juste, afin de ne pas nous mettre dans l'obligation de réduire les quantités demandées; vous voudrez bien nous faire parvenir la liste du personnel auquel vous désirez fournir des vivres.

Il vous appartiendra, évidemment, d'assurer l'évacuation des vivres en question.

Nous nous permettons de vous suggérer de vous adresser à Mr. Guillaume Paschal.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

*V. J. Janssens*

A Messieurs : WATTEUW. VAN PE . ROPS . TRYPOLSKY.

le 23/10/43

RUHENERI  
  
 22530

Monsieur l'Administrateur du  
 territoire de Ruhengeri -

Monsieur l'Administrateur,

Suite à votre lettre du  
 20 octobre j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis obligé de fournir quotidiennement des vivres non seulement à mon personnel domestique mais à mes macons et 1 charpentier. Ces macons et charpentiers étant étrangers à la contrée ne peuvent trouver leur nourriture journalière ici. D'un autre côté, ces travaux me sont absolument nécessaires pour constituer séchoirs, magasins à pétrole etc. - Je vous demanderai donc de pourvoir les comptes au même titre que le personnel domestique - Je dois par conséquent fournir chaque jour 1 Kg. de haricots à 3 boys (1 cuistier - 1 boy maçon - 1 moké) - 5 macons - 1 charpentier.

Total. 9 Kgs de haricots par jour ou 63 Kgs. par an

Selon votre suggestion j'adresse donc à monsieur G. Gaschel la lettre dont je vous envoie copie - Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Ruigi

Cptm.

Philippe Pops

le 23/10/43

Cher Monsieur Paschael,

Objet besoing pour mon personnel  
de 65 Kgs de vives ( haricots ou petits pois, manioc,  
mukana, maïs etc ) par semaine, je vous serais  
reconnaissant de me faire savoir si vous pouvez  
me les fournir chaque lundi, et à quel prix.  
Je prends à ma charge le transport depuis votre  
magasin jusqu'à sur ma concession. Il est entendu  
qu'il s'agit de vives en parfait état, secs, et  
pourront se conserver au moins une semaine -

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur

Paschael, l'assurance de très meilleurs sentiments

Opt. Philippe Ops

- Kinigi -

Copie pour information à Monsieur l'Administration  
Territorial à Rukengé -